



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l’homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51 – www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 013-211301049-20230117-DEC2023_002-CC



Publié le 14 02 23

DECISION N° 2023 – 002

**AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE
DES LOCAUX MUNICIPAUX DE L'ANCIEN « ALSH » du Petit Nid
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « ECOUTE TA PLANETE »**

Le Maire de la commune de Sausset-Les-Pins,

-VU l'article L 2122-22 et l'article L 2122-23 du Code Général des collectivités territoriales ;

-VU la délibération N° 20-07-08 du 23 JUILLET 2020 portant délégations du conseil municipal au Maire,

-CONSIDERANT que l'Association « ECOUTE TA PLANETE » a pour objet toute action visant à sensibiliser les jeunes et les adultes sur l'être humain et son environnement naturel, urbain et industriel, à travers des missions éducatives, pédagogiques, scientifiques et sociales, en développant des créations de lieux d'expérimentations et d'observations de la nature et d'activités pour les travailleurs de l'Economie Sociale et Solidaire,

-CONSIDERANT que l'Association « ECOUTE TA PLANETE » demande la possibilité d'utiliser les locaux municipaux de l'ancien ALSH du Petit Nid, à usage exclusif de bureaux administratifs,

DECIDE :

Article 1 : de signer un avenant à la convention de mise à disposition gratuite des locaux municipaux de l'ancien « Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) du Petit Nid » situés :

Place de l'Horloge, au profit de l'Association « ECOUTE TA PLANETE », dont le siège social est :

31 Avenue Pierre Matraja – Gymnase Alain Calmat 13960 SAUSSET LES PINS.

Article 2 : L'avenant à la convention est conclu pour une durée déterminée du **01 JANVIER 2023 au 31 DECEMBRE 2023.**

Article 3 : La convention est consentie à titre gratuit.

Fait à SAUSSET LES PINS, le 17 janvier 2023.

Le Maire
Maxime MARCHAND

